République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Eancé du 14 octobre 2026 de la commune d'**EANCÉ** – 35640
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 14 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.
	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Emmanuel CORNUAILLE, Chérilyne PERRIN, Paul DELABESSE, Pélagie HONORÉ. Excusé(es) : Absent(es) : Secrétaire de la séance : Marie ALONSO

Ordre du jour :

1 Finances : remboursement frais de scolarité de Martigné Ferchaud et Janzé
2 Finances : mise en non-valeur
3 Finances : devis entretien de la toiture du 3 Contour René Gisteau
4 RH : mission d'assistance au recrutement
5 RAFCOM : Rapport d'activité
6 Ecole : convention utilisation salle socioculturelle
7 DIA

Divers :

Cérémonie du 11 novembre

Illuminations

Point sur les commissions

SCOT

2026-10-14-01 : Finances : remboursement des frais de scolarité de Martigné Ferchaud et Janzé.

Les communes de Martigné Ferchaud et de Janzé nous ont transmis les frais de scolarité des enfants d'Eancé scolarisés dans leurs écoles publiques.
La commune d'Eancé n'ayant pas d'école publique, elle doit les payer.
Pour information, le coût moyen départemental : maternelle : 1554€, primaire : 493€

- Pour Martigné Ferchaud :

4 enfants en maternelle et 9 enfants en primaire :
(1 883.98€ x 4) + (492,34€ x 9) = 11 966,98€

- Pour Janzé :

1 enfant en primaire : 398,25€

Pour la commune de Martigné-Ferchaud, le conseil après avoir délibéré et avoir voté, accepte, par une abstention et 10 « pour », de rembourser les frais de scolarité de l'école publique de Martigné-Ferchaud pour un montant de 11 966,98€.
Pour la commune de Janzé, le conseil après avoir délibéré et avoir voté, accepte, par une abstention et 10 « pour », de rembourser les frais de scolarité de l'école publique de Janzé pour un montant de 398,25€.
Le conseil a soulevé le fait qu'il serait bon, à l'avenir, de prendre contact avec les mairies qui demandent le remboursement des frais de scolarité, pour savoir, dans le cas des familles séparées, si la commune de résidence du 2ème parent a été contactée afin que les frais de scolarité soient partagés à hauteur de 50%.

2026-10-14-02 : Finances : mise en non-valeur.

Sébastien TANNEUR qui tenait l'Ecole des Saveurs (ex « Chez Fernand ») avait fermé le commerce, propriété de la commune d'Eancé, en 2025.
Une procédure de liquidation judiciaire avait été mise en place le 12/03/2025.
Le dossier a été clôturé le 27/04/2026.
La commune a été informée de la décision le 22/09/2026.
Monsieur TANNEUR avait une dette auprès de la Mairie de 1 807.35€. Ayant été déclaré irrécouvrable, la trésorerie a demandé à ce que l'on passe la dette en non-valeur.
Le conseil à l'unanimité accepte de mettre en non-valeur la dette de M. Sébastien TANNEUR, ancien gérant du commerce d'Eancé, pour un montant de 1807,35€.

2026-10-14-03 : Finances : devis de rénovation de la toiture du 3 Contour René Gisteau.

Les derniers locataires du 3 Contour René Gisteau se sont plaints à plusieurs reprises d'infiltrations au niveau des velux de la cuisine lors de fortes pluies.
Il a été demandé un devis de rénovation.

entreprise	objet	Montant HT
Corgne	Joint debout partie basse + 2 velux	10 075.45 € HT
Désert	Joint debout partie basse + 2 velux	9 641.09 € HT
Désert	Isolation (complément devis ci-dessus)	4 119.87 € HT

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de conserver les 4 fenêtres de toit de la cuisine.
Ainsi il convient de redemander aux entreprises consultées de nouveaux devis.
En conséquence, le conseil décide à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine réunion, une fois que les devis seront revus et qu'un point sur les finances aura été fait.

2026-10-14-04 : Ressources humaines : mission d'assistance au recrutement.

Afin de conseiller les élus dans le cadre du recrutement du/ de la remplaçant(e) du secrétaire de mairie, il a été demandé au CDG35 une assistance au recrutement.
Cette mission est de 1943,52€.
Le conseil doit autoriser M. le Maire à signer la convention.
Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer avec le CDG35, la convention de mission d'assistance au recrutement pour le recrutement du/de la secrétaire de Mairie.

2026-10-14-05 : RAFCOM : rapport d'activité

Roche aux Fées communauté a transmis son rapport d'activité 2025 qui doit être présenté en conseil.
Après que M. le Maire ait présenté le rapport d'activité 2025 de Rafcom, il a été constaté qu'aucune remarque n'avait été soulevée.

2026-10-14-06 : Ecole Sainte Anne : convention d'utilisation de la salle Socioculturelle

Mme Taupin, Chargée de mission auprès de l'enseignement catholique, a demandé s'il était possible d'utiliser la salle Socioculturelle pour des activités de motricité les mardis et vendredis de 11h à 11h45 suivant la météo.

Les enfants concernés sont ceux de maternelle et de CP.

Il est proposé de passer, avec l'école, une convention pour fixer les détails de cette mise à disposition (ménage, paiement du chauffage) ...

Le conseil décide après avoir délibéré et voté à 10 voix « pour » et 1 abstention, de mettre à disposition gracieusement la salle Socioculturelle pour les activités de motricité des maternelles et des CP.

Cependant, le conseil souhaite que certains points de fonctionnement soient précisés dans la convention :

Les chaussures devront être enlevées à l'entrée de la salle, l'activité se faisant soit en chaussons soit en chaussettes.

Le ménage, l'ouverture et fermeture de la salle, la mise en marche du chauffage seront gérés par la mairie.

L'ensemble des coûts de fonctionnement sera inscrit, pour information, dans la convention.

La priorité d'utilisation de la salle sera laissée aux prestations payantes.

2026-010-14-07 : DIA

La maison située 10 lot Pré chevalier est à vendre. Se trouvant en zone de préemption, le notaire demande à la commune si elle souhaite préempter.

Le conseil, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

Divers :

Cérémonie du 11 novembre

Illuminations

Point sur les commissions

SCOT

Pour extrait conforme, le 16 octobre 2026

Le registre dûment signé,

La secrétaire de séance,
Marie ALONSO

Le Maire,
Cédric VALAIS

MAIRIE d'ÉANCE ILLE ET VILAINE

Fin de la réunion 22h

Prochain conseil municipal : lundi 16 novembre 2026 à 20h